



CÔTE D'AZUR

Monsieur Gilles PARZYS
Service Régional de l'alimentation SRAL
Poste Frontalier de Contrôle Phytosanitaire
Aéroport Nice Côte d'Azur- Gare de Fret
06281 NICE CEDEX 3

Vos réf : PG XF NMA ARRACHAGE MOUGINS LE HAUT
Objet : Lutte contre la bactérie Xylella fastidiosa

Lettre recommandée A.R

Mougins, le 24 Janvier 2018

Monsieur,

Je fais suite à votre appel téléphonique du 08/01/18 et à votre courrier du même jour, j'ai pris connaissance de votre courrier daté du 24/11/17.

Vous nous faites part des obligations qui seraient les nôtres au regard de dispositions règlementaires qui ont été prises tant sur le plan national qu'eupéen concernant l'atteinte par la bactérie *xylella fastidiosa* d'un sujet unique sur le site de MOUGINS LE HAUT qui comporte une végétation très concentrée composée d'espèces en grande majorité méditerranéenne.

Je ne vous cache pas que l'annonce de ces mesures consistant en l'arrache de plus de 2.000 sujets d'espèces différentes dans une zone qui est le centre du site de MOUGINS LE HAUT suscite l'émoi légitime de mes clients.

En effet, il s'agit d'un lieu très sensible au cœur de ces derniers du fait de la concentration d'une très grande quantité de végétaux et d'une implantation tout aussi importante de bâtiments et donc d'habitants.

L'arrachage de plus de 2.000 végétaux hôtes sains dans ce périmètre aurait un impact désastreux tant sur le plan esthétique et entraînerait une moins-value pour l'ensemble des appartements s'y trouvant et pour la totalité du site du fait de la proximité du centre commercial où bon nombre d'habitants et visiteurs se rendent quotidiennement.

Par ailleurs, le coût économique d'une telle opération est un investissement très important et nécessite l'accord de nos clients qui comme vous le savez sont très nombreux.

.../...

www.immodefrance.com

NICE
1, rue Maréchal Joffre
BP 1405
06007 Nice Cedex 1
Tél. : 04 93 82 67 67
Fax : 04 93 82 33 10

MOUGINS
9, place du Château
06250 Mougins le Haut
Tél. : 04 93 64 29 20
Fax : 04 93 64 31 13

Syndic de copropriété - Gestion locative - Location - Transaction

Siège social : 1, rue du Maréchal Joffre 06000 Nice – SAS au capital de 2.886.982 euros – RCS 528 530 306 – Siret 528 530 306 00018 – N° TVA intracommunautaire FR 2452853030600018 – APE 6832 A
Garanties : CGAIM : 89, rue La Boétie 75008 Paris – CM CIF : 4, rue du Général Foy 75008 Paris Carte professionnelle GT 11787 délivrée par la Préfecture des Alpes-Maritimes

Cela va donc nous demander de lancer un appel d'offres afin d'obtenir plusieurs devis, de réunir les copropriétaires, de leur expliquer la situation et de les faire voter. En cas d'accord de leur part sur l'arrachage, il va falloir au préalable ensuite, demander les fonds.

Dans ces conditions, les délais impartis dans votre courrier sont tout simplement irréalisables sur un site de plus de 2.000 copropriétaires.

En outre, nous tenons à contester les méthodes utilisées qui ont abouti à trouver un foyer sur MOUGINS LE HAUT et qui pourraient entacher la régularité ou le fondement de cette procédure.

En effet, l'intervention de la FREDON en s'est déroulée sur un site privé sans que le propriétaire ou son représentant légal en soit informé. Le prélèvement du sujet déclaré « contaminé » s'est réalisé sans sa présence et/ou son accord.

En découle donc une interrogation légitime sur l'exactitude du résultat du prélèvement ou la situation du sujet d'autant que ce dernier a été supprimé faute d'information.

Ce doute s'en trouve amplifié par le fait que seul ce sujet ait été déclaré comme contaminé sur un site de plus de 30 hectares et par le fait que tous les prélèvements effectués depuis en octobre 2017 sont négatifs.

Et au cas où vous évoqueriez des « faux négatifs » dans les résultats d'analyse, il faudrait évoquer les « faux positifs » ou les erreurs d'analyse qui ont pu se produire en la matière.

Il est, également, établi que les découvertes en la matière se multiplient et sont en perpétuelle évolution.

Aussi, nous n'entendons pas dans l'immédiat procéder à un arrachage d'autant que cette procédure ne semble pas être réalisée promptement dans tous les foyers recensés. Par contre, nous pourrions envisager d'autres mesures dont l'impact serait moindre pour les lieux.

Nous pourrions procéder à des analyses régulières, arracher suivant les procédures prévues, et supprimer certains des végétaux les plus sensibles.

Pour terminer et pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, nous vous proposons d'organiser une réunion avec les responsables du site et la Mairie de MOUGINS afin d'échanger nos positions.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le gestionnaire
David LEA

